

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26182**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Mention « STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université Paul Sabatier - Toulouse 3

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Recteur de l'Académie Chancelier des Universités, Président de l'Université habilitée à délivrer les diplômes

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

118 Sciences de la vie, 335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette mention comprend un parcours type « **Entraînement Sportif** » dont les activités et les compétences ou capacités attestées sont décrites ci-après.

- Evaluation des capacités des athlètes en regard des facteurs de la performance dans la discipline sportive entraînée, et des effets des programmes d'entraînement ou de préparation physique au sein de clubs sportifs, centres de formation, clubs professionnels, CREPS ou fédérations.
 - Conception, conduite en autonomie et évaluation de programmes d'entraînement et de préparation physique de sportifs de haut niveau, à des fins d'optimisation de la performance dans une perspective de prévention des blessures, du surentraînement et des conduites à risques
 - Coordination et direction d'une équipe pluridisciplinaire de spécialistes au service de l'optimisation de la performance des athlètes.
 - Mesurer les qualités physiques de l'athlète en utilisant les outils technologiques de l'évaluation et de l'analyse des différents facteurs de la performance.
 - Concevoir et mettre en œuvre un programme de préparation physique en mobilisant les connaissances des principaux modèles intégratifs de la performance sportive,
 - Préserver l'intégrité physique de l'athlète en mobilisant les connaissances les plus récentes liées à la méthodologie de l'entraînement, et les connaissances relatives au suivi de l'entraînement, à la gestion de la charge de travail, à la prévention et à la lutte contre le dopage.
 - Concevoir les principales techniques à mettre en œuvre dans le domaine de la préparation physique et de la préparation technique, tactique et stratégique.
 - Identifier les pathologies du sportif et la méthodologie du réentraînement
 - Mettre en œuvre et faire appliquer les règles de sécurité inhérentes à la pratique des disciplines
 - Gérer un groupe en situation d'entraînement et de compétition.
 - Développer et accompagner le projet de performance d'un groupe ou d'un individu.
 - Définir les orientations stratégiques et la fixation d'objectifs en matière de développement d'une politique sportive en relation avec ses dirigeants
-
- Communiquer avec le sportif, les différents interlocuteurs de sa structure et son environnement, en s'appuyant sur des techniques de communication appropriées
 - Lire un document scientifique ou technique en anglais.
 - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes
 - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
 - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
 - Actualiser ses connaissances par une veille dans son domaine, en relation avec l'état de la recherche et l'évolution de la réglementation
 - Evaluer et s'autoévaluer dans une démarche qualité
 - S'adapter à différents contextes socio-professionnels et interculturels, nationaux et internationaux
 - Rédiger des cahiers des charges, des rapports, des synthèses et des bilans,
 - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère, et dans un registre adapté à un public de spécialistes ou de non-spécialistes
 - Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information de manière adaptée ainsi que pour collaborer en interne et en externe

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

R Arts, spectacles et activités récréatives

C Industrie manufacturière

- Entraîneur sportif
- Préparateur physique
- Directeur technique sportif (Directeur technique national)
- Directeur et cadre de structure privé à objectif sportif
- Directeur de pôle sportif

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
Par candidature individuelle	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 1er juin 2016 accréditant l'Université Toulouse III en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation : article L613-3 et L613-4

Références autres :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-tlse3.fr/observatoire-de-la-vie-etudiante-239350.kjsp>
ou <http://www.univ-tlse3.fr/ove>
<http://master-entrainement.univ-tlse3.fr/>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-tlse3.fr>
<http://www.f2smhstaps.ups-tlse.fr>
<http://master-entrainement.univ-tlse3.fr/>

[Université Toulouse III](#)

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse III - Paul Sabatier - 118 route de Narbonne - 31062 TOULOUSE Cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Toulouse
Hôpital Larrey
CREPS Midi-Pyrénées

Historique de la certification :

Fiche remplacée par la fiche nationale n°32169

À partir de 2016, la mention « STAPS : Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive » se substitue à la mention « Sciences du Sport et du Mouvement Humain » .

À partir de 2016, le parcours-type « Entraînement sportif » se substitue à la spécialité « Optimisation de la performance sportive et entraînement » .

Certification précédente : Sciences du sport et du mouvement spécialité Optimisation de la performance sportive et entraînement